

## Communiqué de presse

---

22 Juillet 2020

### Défenseur·es des droits humains : les entreprises minières font-elles leur part ?

Accès à la Perspective de Recherche :

<http://www.responsibleminingfoundation.org/fr/research/defenders2020>

**Le nombre de menaces et de meurtres à l'encontre des défenseur·es des droits humains et des terres ne cesse d'augmenter, en particulier en lien avec les activités minières et les projets d'extraction. Il est nécessaire que toutes les parties prenantes agissent conjointement pour résoudre le problème, les gouvernements, le secteur privé, et la société en général, ayant une responsabilité partagée. Cela étant, les grandes entreprises minières devraient également jouer un rôle plus important. Selon le dernier rapport [RMI Report 2020](#), la plupart des entreprises ne parviennent même pas à démontrer leur engagement à respecter les droits et protections internationalement reconnus accordés aux défenseur·es des droits humains.**

Les défenseur·es des droits humains jouent un rôle d'une importance vitale en luttant contre les violations des droits humains pouvant être associées aux activités minières. Depuis 2002, date à laquelle Global Witness a commencé à suivre les assassinats de défenseur·es des droits humains ou des terres, l'industrie minière a toujours été le secteur le plus dangereux pour les défenseur·es des terres et de l'environnement – 43 des 168 assassinats documentés pour 2018. La pandémie de Covid-19 a exacerbé les risques encourus par les défenseur·es, comme l'a souligné la rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la situation des défenseur·es des droits humains. Les attaques contre les défenseur·es portent atteinte à la réputation de toutes les entreprises minières, que leurs activités aient ou non été associées à ces attaques. Ces entreprises peuvent ainsi pâtir d'une mauvaise image pendant de nombreuses années, et essuyer des réactions négatives, potentiellement préjudiciables, de la part des parties prenantes locales, des investisseurs et des financiers.

L'une des actions concrètes que pourraient prendre les entreprises minières pour soutenir l'effort mondial de protection des défenseur·es, serait d'au moins officialiser leur engagement à respecter les droits et protections accordés aux défenseur·es des droits humains. Mais, si presque toutes les entreprises évaluées dans le rapport RMI Report 2020 se réfèrent – dans une certaine mesure – aux droits humains dans leurs politiques d'entreprise, 85% (32 entreprises) n'ont pris aucune forme d'engagement pour respecter spécifiquement les droits des défenseur·es des droits humains. Et sur les six entreprises qui ont pris un certain niveau d'engagement explicite, une seule (Newmont) se démarque comme ayant pris un engagement formel, approuvé par la direction, sur cette question. Le rapport [RMI Report 2020](#), une évaluation, basée sur des données probantes, des politiques et pratiques de 38 grandes entreprises minières relatives aux questions économiques, environnementales, sociales et de gouvernance (EESG).

Par ailleurs, en tant que mesure proactive, les entreprises minières peuvent aider à éradiquer l'une des causes profondes de risque, en veillant à ce que les communautés puissent opérer des choix libres et informés sur la possibilité ou non que leurs terres et leurs ressources soient utilisées, et, le cas échéant, la manière dont elles doivent être utilisées.

L'obtention de ce droit nécessite un leadership d'entreprise organisé et des preuves opérationnelles du respect des principes convenus au niveau international pour garantir la réalisation des droits de humains pour tous et la légitimité des activités minières.

Téléchargez la Perspective de Recherche (pdf)

Publié par : **Responsible Mining Foundation**, Nyon, Suisse  
Email : [media@responsibleminingfoundation.org](mailto:media@responsibleminingfoundation.org) – Tel.: +41 22 361 14 18

### A propos de la Responsible Mining Foundation

La Responsible Mining Foundation (RMF) est un organisme de recherche indépendant qui encourage l'amélioration continue des pratiques responsables dans l'ensemble du secteur minier en développant des outils et des cadres méthodologiques, en publiant des données d'intérêt public et en rendant possible un engagement éclairé et constructif entre les entreprises minières et les autres parties prenantes. La Fondation n'accepte pas de financement ou d'autres contributions de l'industrie minière.

### AVERTISSEMENT

Le RMI Report est destiné à des fins d'information uniquement et ne constitue en aucun cas du matériel promotionnel. Le rapport n'a pas pour objet de fournir des conseils ou des recommandations comptables, juridiques, fiscales ou d'investissement, ni une offre ou une sollicitation pour l'achat ou la vente d'un instrument financier. La clause de non-responsabilité complète peut être consultée sur le site web du RMI Report.